

1673 MORT ET INHUMATION DE MOLIERE

« Il fut autrefois pourtant mon ami, dit Dassoucy, et je crois qu'il le serait encore si ses excellentes qualités lui pouvaient permettre d'aimer d'autre que lui-même. » M. Colombey, auquel on doit une intéressante étude sur Dassoucy, veut que *L'OMBRE DE MOLIERE* ait été la cause de cette disgrâce : selon lui, Dassoucy aurait fait six mois de cachot pour avoir osé glorifier un honnête homme de génie mis hors la loi religieuse. D'autres prétendent, que ce fut la jalousie de Lully qui fit mettre « à l'ombre » le « doyen de tous les musiciens de France ».

Dans cette épreuve, ses amis les Bédart n'oublièrent pas le prisonnier : ils lui firent passer provisions et secours quand la bise fut venue. Dassoucy ne survécut que six ans à Molière. Il mourut pauvre, comme il avait vécu, âgé de soixante-quatorze ans. Personne ne fit son épitaphe.

Supplie humblement, Elizabeth Claire-Grasin de Bédard, veuve de feu Jean-Baptiste Pocquelin de Molière, vivant valet-de-chambre et tapissier du roi, et l'un des comédiens de sa troupe, et en son absence, Jean Aubry, son beau-frère; disant que vendredi dernier, dix-septième du présent mois de février mil six cent soixante-treize, sur les neuf heures du soir, ledit feu sieur de Molière s'étant trouvé mal de la maladie dont il décéda environ une heure après.

Il voulut dans le moment témoigner des marques de repentir de ses fautes et mourir en bon chrétien, à l'effet de quoi avec instances il demanda un prêtre pour recevoir les sacrements, et envoya par plusieurs fois son valet et servante à Saint-Eustache, sa paroisse, lesquels s'adressèrent à messieurs Lenfant et Lechat, deux prêtres habitués de la paroisse, qui refusèrent plusieurs fois de venir; ce qui obligea le sieur Jean Aubry d'y aller lui-même pour en faire venir, et de fait fit lever le nommé Paysant, également prêtre habitué du lieu; et comme toutes ces allées et venues tardèrent plus d'une heure et demie, pendant lequel temps

1673 MORT ET INHUMATION DE MOLIÈRE

Molière décéda, et le sieur Paysant arriva comme il venait d'expirer; et comme le sieur Molière est décédé sans avoir reçu le sacrement de confession dans un temps où il venait de représenter la comédie, monsieur le curé de Saint-Eustache lui refuse la sépulture, ce qui oblige la suppliante vous présenter la présente requête pour lui .

Monseigneur, considérant que le défunt a demandé avant de mourir un prêtre pour être confessé, qu'il est mort dans le sentiment d'un bon chrétien, il vous plaise, de grâce spéciale, accorder à la suppliante que son feu mari soit inhumé et enterré dans l'église Saint-Eustache, sa paroisse...

Signé: archevêque de Paris

L'archevêque de Paris, compéta sont précédant courrier : « Au sieur curé de Saint-Eustache accepte donc le défunt dans le cimetière paroissial, à la condition toutefois, que la cérémonie soit sans grande pompe et hors des heures du jour et qu'il ne sera fait aucun service solennel... »

On dit que, dans les conditions d'inhumation de Molière au cimetière de Saint-Eustache, qu'il fut décidé que le corps serait enseveli en dessous de la terre bénie (profondeur limitée) des cimetières. Avant d'être créé, tout cimetière reçoit la bénédiction d'un évêque.

Molière fut donc enterré sans aucune pompe, ni service. « *Ce mesme jour, aprez la comedie, sur les dix heures du soir, Monsieur de Molière mourust dans sa maison, rue de Richelieu, ayant joué le roosle dudit Malade Imaginaire. Fort incommodé d'un rhume et fluction sur la poitrine qui lui causoit une grande toux...* » On ne su vraiment jamais la cause réelle de son décès.